



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 mars 2022  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2023

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2023

### Titre VI

#### Droits de l'homme et affaires humanitaires

### Chapitre 25

#### Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

#### Programme 21

#### Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	4
Orientations générales . . . . .	4
Programme de travail . . . . .	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	15
Vue d'ensemble . . . . .	15
Direction exécutive et administration . . . . .	18
Programme de travail . . . . .	20

\* [A/77/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



---

Appui au programme.....	20
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2023 .....	22
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle.....	23

---

## Avant-propos

Quelque 84 millions de personnes dans le monde sont en situation de déplacement forcé, soit environ deux fois plus qu'il y a 10 ans. Depuis quelques années, le contexte mondial est caractérisé par des situations prolongées de déplacement, des conflits récurrents et de nouvelles crises, et la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) continue de porter atteinte à la santé et à la situation socioéconomique des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des apatrides. Non seulement la pandémie a eu des répercussions sur la capacité des personnes fuyant les conflits et les persécutions d'obtenir l'asile, mais elle a également entravé les efforts faits par les organisations d'aide humanitaire pour garantir des soins de santé, la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. En outre, l'amélioration de l'accès à l'éducation et de l'égalité des genres a accusé un recul. La violence fondée sur le genre est restée un risque majeur et, dans de nombreux cas, la situation des femmes et des filles a empiré pendant la pandémie. Les changements climatiques font également partie de l'ensemble complexe des facteurs à l'origine des déplacements forcés.

Les déplacements forcés devraient continuer d'augmenter. En conséquence, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) renforcera sa capacité de fournir des secours d'urgence pour faire face aux nombreux défis à relever. Il ne perdra pas de vue les solutions, qui, avec la protection, constituent la pierre angulaire de son mandat. Il cherchera à élargir l'accès des réfugiés à des solutions faisant appel à des pays tiers, y compris la réinstallation et les voies complémentaires, et approfondira également sa collaboration avec les partenaires de développement, le secteur privé et les institutions financières en vue de renforcer les moyens de subsistance et l'inclusion et de créer des conditions propices à un retour dans les pays d'origine.

Rien de tout cela ne sera facile, et il ne peut y arriver seul. Le pacte mondial sur les réfugiés donne les grandes lignes de l'action collective et le HCR, en coopération avec les États et un large éventail de parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et local, s'efforcera de garantir la protection et de faire avancer les solutions, notamment en s'attaquant aux causes profondes des déplacements. À cet égard, il sera essentiel de répartir plus équitablement la charge et les responsabilités entre les États et les parties prenantes et de faire preuve d'une solidarité encore plus grande envers les personnes déplacées et apatrides jusqu'à ce qu'une solution durable à leur situation soit trouvée.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés  
(*Signé*) Filippo **Grandi**

## **A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 25.1 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est chargé de diriger et de coordonner l'action de la communauté internationale au service de la protection des réfugiés et de la recherche de solutions à la situation tragique dans laquelle ceux-ci se trouvent. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution 319 A (IV), qui porte création du Haut-Commissariat, et la résolution 428 (V), qui établit le statut de l'organisme. La protection des réfugiés est également inscrite dans le droit international, principalement dans la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et le Protocole relatif au statut des réfugiés de 1967. Le HCR a aussi été chargé de la situation des apatrides, conformément au paragraphe 6 A) ii) de son statut et à l'article I A) 2) de la Convention de 1951, qui ont trait aux réfugiés apatrides, ainsi qu'à diverses résolutions de l'Assemblée générale, dont les résolutions 3274 (XXIX) et 31/36 concernant la Convention relative au statut des apatrides de 1954 et la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961. Au fil des ans et des résolutions, l'Assemblée a élargi le mandat du HCR à d'autres groupes. Le Haut-Commissariat apporte protection et assistance aux personnes déplacées, en coopération avec le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires humanitaires et Coordonnateur(trice) des secours d'urgence et dans le cadre de l'action concertée du système des Nations Unies, ainsi qu'avec le consentement de l'État concerné.

### **Programme de travail**

#### **Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance**

##### **Objectif**

- 25.2 L'objectif auquel le programme contribue est d'assurer une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR (A/AC.96/1213/Rev.1, par. 3) et de chercher des solutions durables à leur sort, en collaboration avec les États et d'autres organisations et sans discrimination.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2023**

- 25.3 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le HCR :
- a) encouragera les États à rejoindre les instruments internationaux en vigueur, notamment les conventions sur les réfugiés et l'apatridie, ainsi que les instruments régionaux ;
  - b) collaborera avec les États et d'autres partenaires pour veiller à ce que la mise en place de solutions durables à la question des déplacements soit prise en compte dans les programmes de développement et tienne une place centrale dans les activités de consolidation de la paix, et préconisera et appuiera des mesures qui favorisent l'inclusion, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à l'économie formelle et au marché de l'emploi ;
  - c) concourra à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés<sup>1</sup>, en collaboration étroite avec les États et les autres parties prenantes, plaidera pour une augmentation de l'aide financière

<sup>1</sup> Voir [www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.html](http://www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.html).

apportée aux pays et aux populations d'accueil des réfugiés, donnera suite aux engagements pris lors du premier Forum mondial sur les réfugiés<sup>2</sup>, organisé en 2019, et redoublera d'efforts pour élargir la coopération internationale et le partage de la charge et des responsabilités ;

- d) promouvra la mise en place de bonnes conditions d'accueil pour les demandeurs d'asile, le recours à des mesures de substitution à la détention et le traitement équitable des demandes de protection, notamment en collaborant avec les autorités nationales et locales et la société civile afin de renforcer et de multiplier les centres d'accueil, de développer les logements provisoires et de fournir une assistance efficace, l'accent étant mis sur les femmes et les enfants et sur les besoins des plus vulnérables ;
  - e) fera connaître les principes de protection et le droit des réfugiés et offrira une formation aux fonctionnaires des administrations publiques et au personnel des partenaires ;
  - f) renforcera la protection et l'assistance offertes aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 76/167, en étroite collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) et dans le cadre du système de coordination du Comité permanent interorganisations ;
  - g) réagira rapidement aux nouvelles crises humanitaires, en particulier dans les zones touchées par des conflits, en fournissant une aide humanitaire, en distribuant une aide en espèces et des articles non alimentaires, en proposant une aide à l'hébergement, en travaillant avec les autorités nationales et locales et d'autres organismes, et en surveillant et en gérant les risques et les besoins en matière de protection ;
  - h) œuvrera en faveur de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie ainsi que de la protection des apatrides, notamment en encourageant les États à adhérer aux instruments internationaux applicables et en les aidant à permettre aux apatrides d'acquérir, de recouvrer ou de se faire reconnaître plus facilement la nationalité du pays.
- 25.4 En adoptant des approches inclusives et globales, le HCR contribuera aux objectifs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et veillera à ce que les personnes relevant de sa compétence ne soient pas laissées pour compte dans le cadre des processus de développement (A/AC.96/1213/Rev.1, par. 61 et tableau I.17). Pour ce faire, il mettra à profit les partenariats en faveur du développement, dans le droit fil du pacte mondial sur les réfugiés, collaborera avec les pouvoirs publics et les partenaires afin de faire en sorte que les personnes relevant de sa compétence soient prises en compte dans les plans nationaux de préparation et d'intervention d'urgence, et interviendra dans les situations de crise, conformément à sa stratégie sur la responsabilité à l'égard des populations touchées. L'action du HCR sera guidée par le nouveau cadre global de résultats qu'il a adopté et qui a été utilisé pour la première fois pour orienter le processus de planification et d'élaboration du budget pour 2022. Le Haut-Commissariat continuera d'affiner les éléments qui composent sa transformation organisationnelle afin de renforcer l'efficacité et la prévisibilité de ses interventions en cas de crise humanitaire.
- 25.5 Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et à se relever. Les produits et activités prévus consisteront à aider les pays hôtes à gérer leur action face à la pandémie et leur relèvement en mettant l'accent sur l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR.
- 25.6 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons la mise à jour des protocoles de continuité des activités et l'amélioration des mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Ces mesures spéciales prises face à la

<sup>2</sup> Voir [www.unhcr.org/fr/forum-mondial-sur-les-refugies.html](http://www.unhcr.org/fr/forum-mondial-sur-les-refugies.html).

COVID-19 seront maintenues en 2023. Elles prévoient notamment que les partenaires jouissent d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire, que les technologies numériques soient davantage utilisées et que le suivi des projets soit plus fondé sur la prise en compte des risques. Le HCR s'appuiera également sur les pouvoirs délégués et les dispositions relatives aux achats d'urgence pour renforcer l'approvisionnement régional en articles non alimentaires, et les interventions en espèces mettront davantage à profit les modalités de fonctionnement sans contact. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

25.7 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) permettre d'améliorer les interventions en faveur des réfugiés au moyen d'un partage plus prévisible et plus équitable de la charge et des responsabilités, selon une approche multipartite, comme le prévoit le pacte mondial sur les réfugiés ;
- b) permettre un renforcement du régime d'asile des États ;
- c) permettre à quelque 90 000 personnes d'acquérir une nationalité ou de faire reconnaître leur nationalité ;
- d) permettre d'améliorer l'accès à la protection et à l'assistance au profit de 24 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile grâce à l'enregistrement dans l'Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité (PRIMES) ;
- e) permettre que quelque 11 millions de personnes relevant de la compétence du HCR accèdent à des services de protection en raison de l'accent mis par le Haut-Commissariat sur l'atténuation des effets de la crise sanitaire ;
- f) permettre que les stocks mondiaux situés à des endroits stratégiques soient déployés pour répondre aux besoins de 600 000 personnes dans n'importe quelle situation d'urgence.

25.8 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

- a) Dans la plupart des pays, les conditions de sécurité permettent au HCR d'exécuter ses programmes ; il lui faut toutefois se montrer vigilant en raison de la présence de groupes armés et des risques de violence pesant sur le personnel humanitaire.
- b) L'accès humanitaire est accordé dans la plupart des pays, ce qui permet au HCR de répondre aux besoins urgents de protection et d'assistance.
- c) Les États et la communauté internationale en général restent déterminés à concourir à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés.
- d) Du fait de la réduction des possibilités d'asile dans certains pays, les conditions d'admission et les politiques d'asile étant de plus en plus strictes pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, les mesures visant à protéger ces personnes doivent être renforcées.
- e) D'importants déficits de financement dus à l'insuffisance des contributions volontaires limitent l'aide que le HCR peut apporter, en particulier si les ressources n'augmentent pas de façon proportionnelle aux besoins des personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat.

25.9 Les partenariats resteront essentiels à la réalisation du plan-programme. Le HCR collaborera étroitement avec un ensemble de partenaires aux niveaux mondial, régional, national et local, en particulier les pouvoirs publics, les organisations régionales, les organisations internationales d'aide humanitaire et de développement, les institutions financières, les ONG, le secteur privé, les universités et les personnes relevant de sa compétence. Il restera également attaché au principe de la participation et fera en sorte que les personnes relevant de sa compétence qui bénéficient de ses activités relatives aux programmes soient consultées au sujet des décisions qui ont une incidence sur

leur vie. La collaboration des partenaires opérant en dehors de la sphère humanitaire traditionnelle est indispensable pour permettre une action efficace et trouver des solutions aux déplacements forcés et à l'apatridie. Le HCR a tenu l'engagement qu'il avait pris dans le cadre du « Grand Bargain » (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), à savoir affecter aux intervenants nationaux et locaux au moins 25 % de ses dépenses afférentes aux programmes en 2019. Les données préliminaires pour 2021 montrent que le HCR a continué de tenir cet engagement et consacré un montant estimé à 751 millions de dollars aux intervenants nationaux et locaux, ce qui correspond bien à 25 % des dépenses afférentes aux programmes.

- 25.10 En ce qui concerne le système des Nations Unies, le HCR coopérera étroitement avec le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les coordonnatrices et coordonnateurs des opérations humanitaires et les équipes de pays des Nations Unies pour veiller à ce que les stratégies et les solutions globales au service de la protection soient prises en compte, notamment en facilitant la mise en œuvre du programme d'action du Secrétaire général sur le déplacement interne. Il fera part de son savoir-faire et prodiguera des conseils sur les questions de protection à ses partenaires des Nations Unies, ce qui permettra de placer systématiquement la protection au cœur de l'intervention humanitaire. Il continuera de prendre part aux travaux des instances pertinentes de l'ONU, notamment du Comité permanent interorganisations et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il contribuera également à l'examen quadriennal complet à l'appui du Programme 2030.
- 25.11 Le HCR prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il restera déterminé à appliquer une approche non discriminatoire et à répondre aux besoins des personnes vulnérables. Il accordera une attention particulière à l'égalité des genres et redoublera d'efforts pour prévenir la violence fondée sur le genre, en veillant à ce que les victimes aient accès aux soins de santé, à un accompagnement psychosocial, à un abri sûr et à une aide juridictionnelle. À cet égard, il entend renforcer ses liens avec les acteurs locaux et privilégier les initiatives de sensibilisation.
- 25.12 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap<sup>3</sup>, le HCR mettra en œuvre son propre plan d'action pour 2020-2024 en la matière. Il s'efforcera d'identifier les personnes relevant de sa compétence qui sont en situation de handicap lors des procédures d'enregistrement afin de mieux cibler leurs besoins. Pour exécuter ce plan, il mobilisera l'International Disability Alliance. Il invitera des personnes handicapées et des organisations concernées à participer à ses activités de renforcement des capacités en matière d'intégration du handicap dans les situations de déplacement et d'apatridie, fera campagne pour l'inclusion du handicap au sein des principales instances humanitaires, dont le Forum mondial sur les réfugiés, et veillera à l'application et au suivi des mesures.

### Activités d'évaluation

- 25.13 Le HCR publie son plan et ses rapports d'évaluation et les réponses de l'administration aux recommandations découlant des évaluations sur sa page Web publique consacrée à l'évaluation<sup>4</sup>. Depuis 2021, il exige des opérations nationales et des bureaux régionaux qu'ils élaborent des plans pluriannuels de suivi et d'évaluation. Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2023 :
- a) les évaluations réalisées par le Service de l'évaluation du HCR, à savoir :
    - i) les évaluations stratégiques et centralisées des performances du HCR dans plusieurs domaines, notamment le renforcement des capacités d'asile, la lutte contre l'apatridie, l'action du Haut-Commissariat en faveur de la coopération pour le développement et les interventions en cas de déplacements internes ;

<sup>3</sup> Voir [www.un.org/fr/content/disabilitystrategy/](http://www.un.org/fr/content/disabilitystrategy/).

<sup>4</sup> Voir [www.unhcr.org/fr-fr/evaluation-recherche.html](http://www.unhcr.org/fr-fr/evaluation-recherche.html).

- ii) les évaluations et examens décentralisés des performances du HCR en ce qui concerne un certain nombre d'initiatives, notamment les programmes de protection de l'enfance et la prise en charge des réfugiés atteints de maladies non transmissibles ;
  - b) les évaluations conjointes sur l'action du système des Nations Unies concernant la protection des droits des réfugiés pendant la pandémie de COVID-19 et le Plan d'action conjoint pour les enfants réfugiés exécuté avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
  - c) les évaluations menées par le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection.
- 25.14 Les priorités organisationnelles du HCR continueront d'être déterminées en partie par les évaluations et fondées sur les enseignements tirés de l'expérience. Par exemple, les principales recommandations issues de l'évaluation des initiatives visant à mettre fin à l'apatridie viendront renforcer les interventions de l'organisation et les efforts consentis par les parties prenantes au cours des dernières années de la campagne #Jexiste et au-delà. L'évaluation du cyclone Idai contribue à la révision de la politique de préparation et de réponse aux situations d'urgence de l'organisation, l'objectif étant de rendre plus prévisibles les futures interventions du HCR en cas de catastrophes naturelles.
- 25.15 Le HCR prendra des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les résultats des évaluations soient plus accessibles et pour promouvoir leur adoption et leur utilisation, notamment au moyen de vidéos, de notes et de présentations interactives en ligne et de rapports de synthèse.
- 25.16 Il est prévu de procéder en 2023 aux évaluations des stratégies et politiques mondiales du HCR ci-après :
- a) évaluations relatives :
    - i) au processus de régionalisation et de décentralisation de l'organisation ;
    - ii) aux partenariats, aux solutions et aux stratégies de désengagement au service du développement ;
    - iii) aux stratégies pluriannuelles de pays ;
  - b) évaluations des programmes et opérations du HCR, menées par le Corps commun d'inspection.

## Exécution du programme en 2021

### Atténuation des conséquences de la pandémie sur les personnes relevant de la compétence du HCR

- 25.17 Le HCR s'est attaché à renforcer les services de santé publique, les activités liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, les programmes d'éducation et la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires aux personnes relevant de sa compétence. Il a également répondu aux besoins de protection et aux besoins socioéconomiques créés par les circonstances. Les activités étaient principalement destinées aux personnes rendues vulnérables par la perte de leurs revenus et de leurs moyens de subsistance et aux personnes qui étaient déjà vulnérables mais dont la situation s'était détériorée. Une attention particulière a été accordée aux femmes et aux filles en raison des risques accrus liés à la pandémie.
- 25.18 Le HCR s'est efforcé de relever ces défis en agissant rapidement pour cerner les besoins, redéfinir les priorités et réaffecter les ressources, ainsi qu'en introduisant des mesures visant à accroître la souplesse de ses procédures. Il a adapté les programmes afin d'atténuer les répercussions de la pandémie et d'assurer la continuité des services essentiels de protection et d'assistance. Il a œuvré en faveur de l'égalité d'accès aux vaccins pour les personnes relevant de sa compétence et a mené des campagnes d'information sur les risques et les mesures d'atténuation relatifs à la crise sanitaire. Dans le contexte des déplacements internes, il a veillé à l'efficacité de la riposte face à la COVID-19 en tirant parti de ses responsabilités en matière d'encadrement de coordination relatives aux groupes chargés de la protection, des abris ainsi que de la coordination et de la gestion des camps.

- 25.19 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25.1).

Tableau 25.1  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	En décembre 2020, plus de 15,34 millions de personnes relevant de la compétence du HCR avaient eu accès à des services de protection, et 7,85 millions avaient reçu une aide pécuniaire. Près de 9,38 millions de ces personnes ont eu accès à des services de santé, dont environ 605 000 qui ont bénéficié d'un soutien en matière de santé mentale et d'aide psychosociale et plus de 1,18 million de femmes et de filles qui ont reçu des soins complets.	Au 30 juin 2021 <sup>a</sup> , 11 millions de personnes relevant de la compétence du HCR avaient eu accès à des services de protection, et 4 millions avaient reçu une aide pécuniaire. Quelque 4,2 millions de ces personnes ont eu accès à des services de santé, dont plus de 200 000 qui ont bénéficié d'un soutien en matière de santé mentale et d'aide psychosociale et plus de 600 000 femmes et filles qui ont eu accès à des services de santé complets. Près de 900 000 enfants ont bénéficié d'un apprentissage à domicile.

<sup>a</sup> Les données définitives pour 2021 seront disponibles en mars 2022.

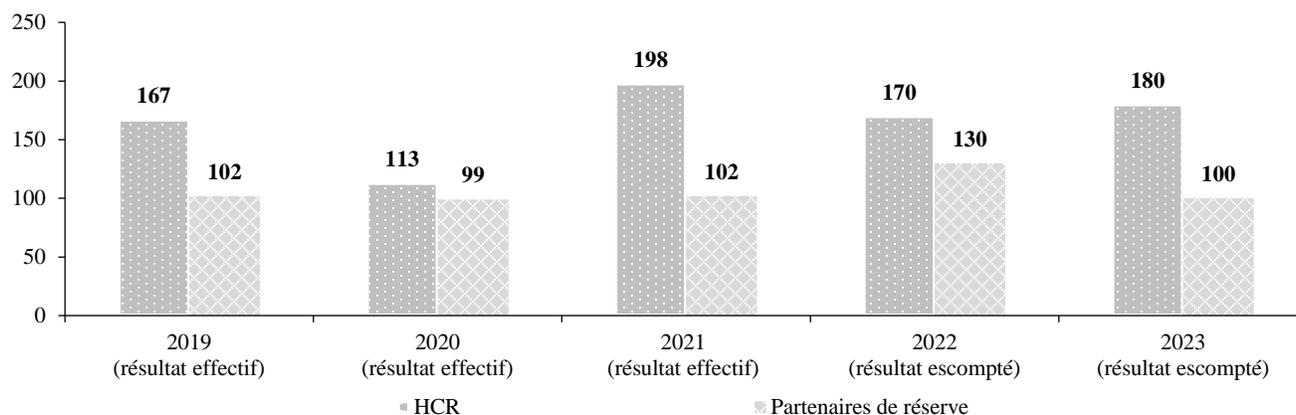
## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : déploiements d'urgence à l'appui des personnes relevant de la compétence du HCR

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 25.20 Le travail effectué par le HCR a contribué à 198 déploiements de personnel d'intervention d'urgence à partir de la liste de réserve interne, ce qui lui a permis de fournir des services dans les domaines de la protection, des abris, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la coordination des groupes et des secteurs et de la gestion de l'information, entre autres, et de faire mieux que la cible fixée, à savoir 170 déploiements.
- 25.21 Le travail effectué par le HCR a également contribué à 102 déploiements de personnel d'intervention d'urgence de la part de partenaires de réserve, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 130 déploiements. Toutefois, le personnel des partenaires de réserve a accepté d'être déployé pendant de plus longues périodes pour s'adapter aux restrictions des déplacements imposées face à la pandémie, ce qui a compensé le nombre de déploiements inférieur aux prévisions, de sorte que les opérations du HCR ne souffrent pas de la situation.
- 25.22 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25.1).

Figure 25.I

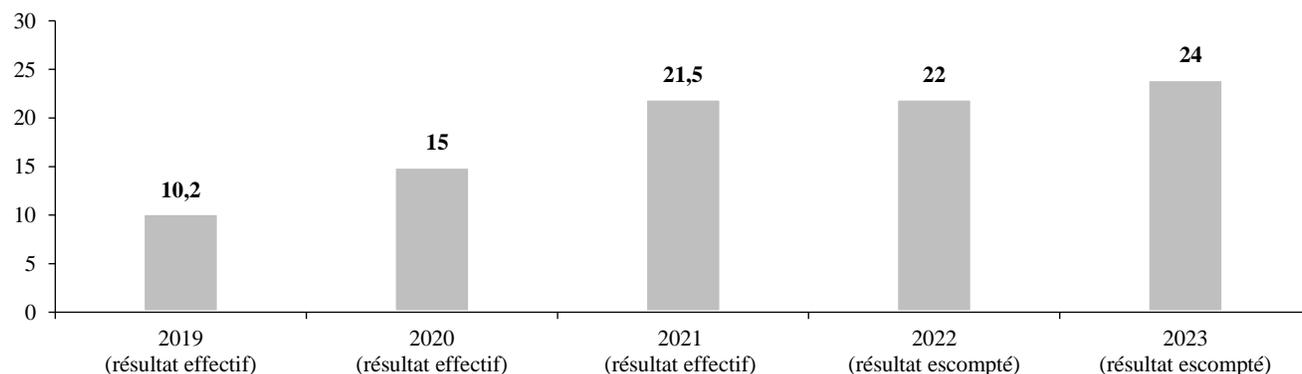
**Mesure des résultats : effectifs déployés dans les situations d'urgence, par année****Résultat 2 : renforcement de la protection et recherche de solutions durables en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile au moyen de l'enregistrement individuel****Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 25.23 Le travail effectué par le HCR a contribué à renforcer les capacités d'enregistrement et de délivrance de papiers d'identité, notamment grâce au passage au numérique, à la biométrie et à l'enregistrement individuel des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le système PRIMES, ce qui a permis d'enregistrer 21,5 millions de personnes et de faire mieux que la cible fixée, à savoir 20 millions de personnes.
- 25.24 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25.II).

Figure 25.II

**Mesure des résultats : nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés à titre individuel (résultat cumulé)**

(En millions de personnes)

**Résultat 3 : solutions axées sur la réinstallation en faveur des réfugiés à risque****Projet de plan-programme pour 2023**

- 25.25 La réinstallation joue un rôle essentiel dans la réalisation du mandat du HCR, qui est d'offrir une protection internationale aux réfugiés et de rechercher des solutions durables à leur situation. Il s'agit également d'un domaine où le partage de la charge et des responsabilités prend une forme concrète. Le nombre de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés ne cesse de croître : il a atteint 1,47 million en

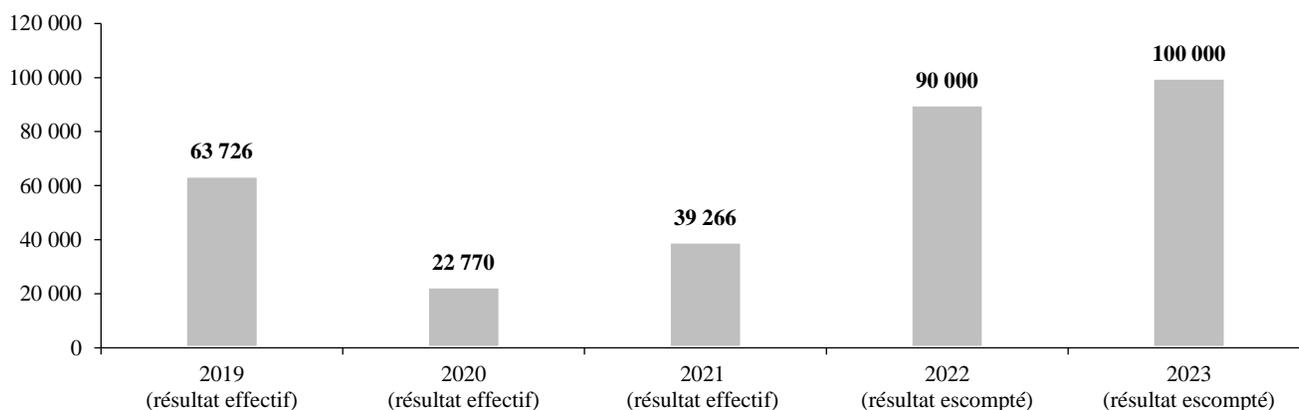
2022 et devrait encore augmenter en 2023. Le HCR aidera les États Membres à établir ou à élargir des programmes de réinstallation. Les consultations tripartites annuelles sur la réinstallation<sup>5</sup> resteront le principal moyen de collaborer avec les pouvoirs publics, les organisations internationales et les ONG en vue de renforcer le recours à la réinstallation, de repérer et de résoudre les difficultés et d'élaborer des stratégies communes. Le Haut-Commissariat contribuera à de nouveaux programmes de parrainage communautaire dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés<sup>6</sup>. Il appliquera des méthodes sécurisées de transfert des données personnelles dans le contexte de la réinstallation et des voies complémentaires, grâce à des accords de partage de données conclus avec les États et les partenaires.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 25.26 L'enseignement tiré est le suivant : le HCR et les États Membres ont dû adopter des mécanismes de traitement plus souples pour atténuer les incidences des mesures visant à endiguer la pandémie. Ces mécanismes comprenaient des entretiens vidéo et des séances d'accompagnement et des communications en ligne avec les réfugiés. La pandémie a compromis la capacité du programme d'orienter les réfugiés vers la réinstallation. Elle a notamment entravé la tenue d'entretiens en présentiel pour les mécanismes d'orientation du HCR ainsi que les entretiens dans les pays de réinstallation, et a également diminué la capacité d'accueil des pays de réinstallation.
- 25.27 Compte tenu de cet enseignement, le HCR rationalisera et assouplira les mécanismes de traitement des demandes et veillera à ce que les procédures de réinstallation ne soient pas interrompues. Le Haut-Commissariat continuera de collaborer avec les parties prenantes mondiales afin qu'il reste réaliste que d'ici 2028, 3 millions de réfugiés puissent accéder à des solutions faisant appel à des pays tiers.
- 25.28 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25.III).

Figure 25.III

#### **Mesure des résultats : nombre de réfugiés réinstallés<sup>7</sup>**



#### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 25.29 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Haut-Commissariat.

<sup>5</sup> Voir <https://www.unhcr.org/fr/consultations-annuelles-tripartites-sur-la-reinstallation.html>.

<sup>6</sup> Voir <https://refugeesponsorship.org/fr>.

<sup>7</sup> La cible concerne le nombre de réfugiés qui partent en vue de s'installer dans des pays tiers.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

319 A (IV)	Réfugiés et apatrides	50/152 ; 75/163 ;	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
428 (V)	Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	76/143	
538 B (VI)	L'assistance aux réfugiés et leur protection	58/153	Mesures d'application proposées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour renforcer la capacité du Haut-Commissariat de s'acquitter de son mandat
1166 (XII)	Assistance internationale en faveur des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
46/108 ; 76/144	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique	76/167	Aide et protection en faveur des personnes déplacées

*Conventions et déclarations adoptées à l'issue de conférences*

Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et Protocole relatif au statut des réfugiés de 1967	Déclaration de Carthagène sur les réfugiés (1984)
Convention relative au statut des apatrides (1954)	Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
Convention sur la réduction des cas d'apatridie (1961)	Déclaration de San José sur les réfugiés et les personnes déplacées (1994)
Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969)	Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009)

**Produits**

25.30 On trouvera dans le tableau 25.2 les produits retenus pour le HCR.

Tableau 25.2

**Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>16</b>
1. Rapport du (de la) Haut(e)-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique	1	1	1	1
3. Rapport du Comité exécutif du Programme du (de la) Haut(e)-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
4. Note annuelle sur la protection internationale à l'intention du Comité exécutif du Programme du (de la) Haut(e)-Commissaire	1	1	1	1
5. Documents sur des questions relatives au contrôle, y compris les activités d'inspection et d'évaluation du HCR, présentés au Comité exécutif du Programme du (de la) Haut(e)-Commissaire	9	7	9	7
6. Rapports du Comité permanent au Comité exécutif	4	4	4	4
7. Rapport à l'Assemblée générale sur le budget-programme annuel du HCR	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>28</b>	<b>35</b>
Réunions ou séances :				
8. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	2	2
9. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
10. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Réunions du Comité exécutif et du Comité permanent	23	25	23	26
12. Réunions de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du (de la) Haut(e)-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
13. Forum mondial sur les réfugiés	4	4	–	4
<b>Services de documentation pour les réunions</b> (en milliers de mots)	<b>200</b>	<b>285</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
14. Documents du Comité exécutif et du Comité permanent	200	285	200	200
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>9</b>
15. Projets gérés par le siège et mis en œuvre en coopération avec les partenaires d'exécution concernant : a) la création d'un environnement propice à la protection ; b) la réalisation des droits dans des environnements sûrs ; c) l'autonomisation des communautés ; d) la recherche de solutions	6	6	6	9
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
16. Stages de formation sur la gestion des situations d'urgence, le droit des réfugiés, la protection et la gestion des opérations, destinés aux responsables gouvernementaux et aux partenaires d'exécution	45	30	45	45
17. Séminaires sur les domaines d'activité du HCR, y compris le pacte mondial sur les réfugiés, destinés aux partenaires d'exécution et aux responsables gouvernementaux	15	10	15	15
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> (nombre de missions)	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
18. Missions de suivi concernant la mise en œuvre du programme	<sup>a</sup>	19	40	40
19. Enquêtes relatives aux affaires acceptées par le Bureau de l'Inspecteur(trice) général(e)	<sup>a</sup>	1	5	5
<b>Missions d'aide humanitaire</b> (nombre de missions)	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
20. Missions d'aide humanitaire menées par l'équipe des hauts dirigeants du HCR	30	24	50	50
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>9</b>
21. Tendances en milieu et en fin d'année pour ce qui est des déplacements forcés dans le monde (anciennement l'Annuaire statistique)	1	2	1	2
22. Publications sur divers thèmes relatifs à la protection	5	6	5	7
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
23. Documents et documents de séance destinés au Comité exécutif et au Comité permanent	20	23	20	20

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : consultations avec les États Membres dans toutes les régions et fourniture de conseils aux fins de l'élaboration de textes juridiques et administratifs nationaux conformes aux normes de protection.

**Services fournis directement** : services d'enregistrement biométrique assurés à quelque 24 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ; fourniture d'une aide pécuniaire à environ 8 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dans l'ensemble des opérations ; fourniture d'articles de secours liés aux abris à au moins 400 000 personnes relevant de la compétence du HCR ; accès aux services de protection en faveur d'environ 14 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ; fourniture de l'accès à une source d'électricité durable à environ 2 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ; fourniture d'une aide juridictionnelle devant faciliter la procédure d'acquisition ou de confirmation d'une nationalité ; au moins 85 % des opérations du HCR sont dotés de mécanismes opérationnels de réclamation et de remontée de l'information.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestations spéciales annuelles : a) consultations internationales avec les ONG ; b) dialogue du (de la) Haut(e)-Commissaire sur les défis en matière de protection avec les États, les universités, les ONG et les autres parties intéressées ; c) Journée mondiale des réfugiés, axée sur la sensibilisation aux problèmes des réfugiés et l'accroissement de l'appui aux réfugiés ; d) Distinction Nansen pour les réfugiés, une manifestation annuelle destinée à récompenser des personnes, des groupes ou des organisations pour leur travail exceptionnel en faveur des personnes déplacées de force ; programmes d'information destinés à au moins 80 ambassadeurs et ambassadrices de bonne volonté et autres défenseurs et défenseuses de haut niveau, couvrant toutes les régions et comprenant des personnes qui étaient elles-mêmes réfugiées, pour faire entendre et amplifier la voix des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences et points de presse à l'intention d'un public mondial provenant de divers horizons concernant les activités du HCR et les situations relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR ; activités de communication régulières avec les médias sur des thèmes et des questions liés à la protection et aux opérations.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : publication sur le site Web du HCR ([www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)) de contenus multimédias (textes, photos et vidéos) sur les travaux du HCR et les questions relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence ; publications sur les comptes du HCR sur les médias sociaux mondiaux ; entretien du site de référence [www.refworld.org](http://www.refworld.org), sur lequel on trouve les politiques du HCR, les orientations thématiques sur la protection, des informations sur les pays d'origine, des actualités et des statistiques.

<sup>a</sup> Nombre de produits disponible uniquement pour la sous-catégorie dans son ensemble.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Vue d'ensemble

25.31 On trouvera dans les tableaux 25.3 à 25.5 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 25.3

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	688,1	677,3	–	–	–	–	–	677,3
Subventions et contributions <sup>b</sup>	42 444,0	41 535,0	–	–	–	–	–	41 535,0
<b>Total</b>	<b>43 132,1</b>	<b>42 212,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42 212,3</b>

<sup>a</sup> Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2022.

<sup>b</sup> Comprend le coût en année pleine de 218 postes temporaires [4 D-2, 13 D-1, 20 P-5, 36 P-4, 23 P-3, 12 P-2, 25 G(1°C) et 85 G(AC)] et couvre en partie les coûts des services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les contributions aux activités communes du système des Nations Unies.

Tableau 25.4

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	2	1 SGA, 1 SSG
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2023	2	1 SGA, 1 SSG

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 25.5

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>

25.32 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 25.6 et 25.7.

25.33 Comme le montrent les tableaux 25.6 1) et 25.7 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 42 212 300 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 25.6

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			
A. Direction exécutive et administration	688,1	677,3	–	–	–	–	–	677,3	
B. Programme de travail	–	–	–	–	–	–	–	–	
C. Appui au programme	42 444,0	41 535,0	–	–	–	–	–	41 535,0	
<b>Total partiel (1)</b>	<b>43 132,1</b>	<b>42 212,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42 212,3</b>	

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Changements	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–	–	–
B. Programme de travail	3 989 570,8	7 805 278,2	–	–	7 805 278,2
C. Appui au programme	885 250,0	1 146 217,5	–	–	1 146 217,5
<b>Total partiel (2)</b>	<b>4 874 820,8</b>	<b>8 951 495,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 951 495,7</b>
<b>Total</b>	<b>4 917 952,9</b>	<b>8 993 708,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 993 708,0</b>

Tableau 25.7

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Direction exécutive et administration	2	–	–	–	–	2
B. Programme de travail	–	–	–	–	–	–
C. Appui au programme <sup>a</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (1)</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>

<sup>a</sup> Ne comprend pas 218 postes temporaires financés au moyen de subventions et de contributions.

 2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2022 (estimations)	Changements	2023 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–
B. Programme de travail	7 537	–	7 537
C. Appui au programme	7 906	–	7 906
<b>Total partiel (2)</b>	<b>15 443</b>	<b>–</b>	<b>15 443</b>
<b>Total</b>	<b>15 445</b>	<b>–</b>	<b>15 445</b>

Tableau 25.8

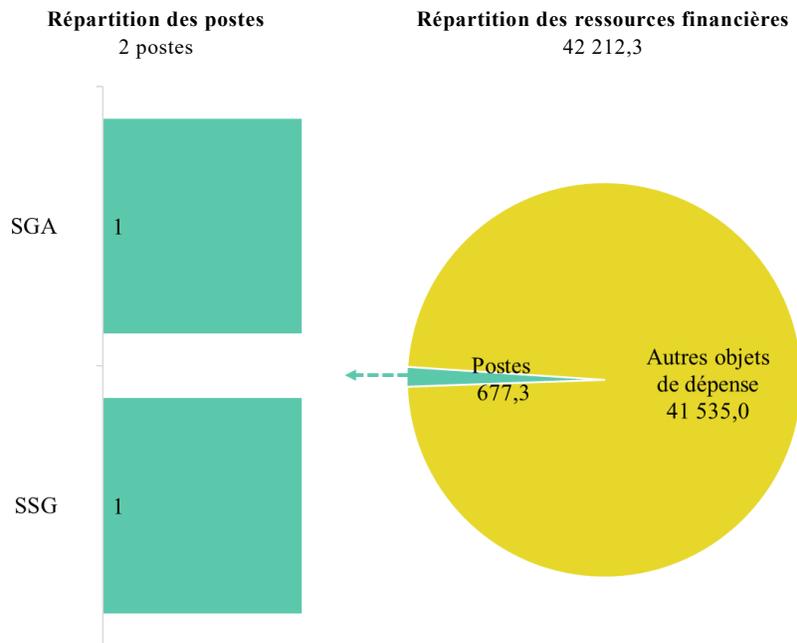
**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Composante	Changements						2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	688,1	677,3	–	–	–	–	677,3
Autres objets de dépense							
Subventions et contributions	42 444,0	41 535,0	–	–	–	–	41 535,0
<b>Total</b>	<b>43 132,1</b>	<b>42 212,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42 212,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>

Figure 25. IV  
**Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

- 25.34 Comme le montrent les tableaux 25.6 2) et 25.7 2), des ressources extrabudgétaires d'un montant de 8 951 495 700 dollars, qui permettront notamment de financer 15 443 postes, seront nécessaires pour exécuter le programme de travail du HCR en 2023. Les ressources sont fondées sur le budget-programme annuel du HCR pour l'exercice 2022 (A/AC.96/1213/Rev.1), approuvé par le Comité exécutif du HCR en octobre 2021. Le montant approuvé pour 2022 a été utilisé pour établir le montant prévu pour 2023, l'opération de planification annuelle pour 2023 ne devant être achevée qu'au deuxième trimestre de 2022. Les ressources extrabudgétaires représentent 99,5 % des ressources totales dont le HCR a besoin pour exécuter l'ensemble de son programme.
- 25.35 Des contributions en nature d'un montant de 100 000 000 dollars devraient être reçues en 2023 sous forme de biens à distribuer aux bénéficiaires, de locaux, de services collectifs de distribution, de moyens de transport et de personnel fourni à titre gracieux.
- 25.36 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Comité exécutif du HCR, un organe subsidiaire de l'Assemblée générale.

### Direction exécutive et administration

- 25.37 Le (la) Haut(e)-Commissaire [Secrétaire général adjoint(e)], qui est élu(e) par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général, assure la direction, la supervision et l'administration des activités du HCR. Ses fonctions sont énoncées dans le statut du HCR. Il (elle) est secondé(e) par un(e) Haut(e)-Commissaire adjoint(e), qui a rang de sous-secrétaire général(e).
- 25.38 Les unités administratives qui assurent la direction exécutive et l'administration sont le Bureau exécutif, le Service de la gouvernance, le Service de l'évaluation, le Bureau de l'Inspecteur(trice) général(e), le Bureau de la déontologie, le Bureau de liaison du HCR à New York et le Service mondial de données. En font également partie les entités suivantes, qui relèvent du (de la) Haut(e)-

Commissaire adjoint(e) : équipe chargée de la gestion globale des risques, Bureau du (de la) Médiateur(trice), Service des affaires juridiques, Service de l'innovation et Service de la transformation et du changement.

- 25.39 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément aux dispositions du paragraphe 19 de la résolution 72/219 de l'Assemblée générale, le HCR redouble d'efforts pour promouvoir l'utilisation de l'énergie durable dans ses activités. Le cadre stratégique du HCR pour l'action en faveur du climat tient compte du caractère prioritaire accordé à la réduction de l'empreinte écologique du Haut-Commissariat d'au moins 45 % d'ici 2030.
- 25.40 Il est essentiel que le HCR établisse des rapports sur les émissions de dioxyde de carbone et leur gestion s'il veut effectivement atteindre la neutralité en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Des systèmes de collecte de données ont été mis en place dans 363 des 540 bureaux dans le monde pour que l'on puisse contrôler à distance les données relatives au dioxyde de carbone. L'objectif pour 2023 est que tous les bureaux soient équipés de ces systèmes. Le HCR utilise également les données satellitaires pour effectuer un suivi de ses véhicules et de leurs émissions. Pour toutes les autres mesures, les bureaux répondent à une brève enquête une fois par an. Le HCR s'attache à accroître le recours à l'énergie solaire dans les bureaux qui émettent les plus grandes quantités de dioxyde de carbone. Un mode de financement novateur a été mis en place pour faciliter la transition des bureaux du HCR vers l'énergie propre. Pour 2023, l'objectif est de faire en sorte que cinq bureaux extérieurs passent à l'énergie propre. Des véhicules électriques sont déjà utilisés dans les bureaux du HCR en Jordanie et au Népal, et un véhicule électrique a été acheté pour le Haut-Commissaire. À partir de 2023, le HCR commencera à ajouter des véhicules électriques à sa liste de produits destinés à son parc automobile.
- 25.41 On trouvera dans le tableau 25.9 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.
- 25.42 En 2021, la règle des 16 jours n'a toujours été respectée que dans 16 % des cas. La nature des activités de l'organisation, qui exige que les membres du personnel soient déployés dans des délais très brefs pour répondre aux besoins humanitaires urgents, fait qu'il est difficile de planifier les voyages plus en avance. Les restrictions liées à la COVID-19 ont continué d'entraver les voyages officiels, obligeant souvent le personnel à confirmer ses plans de mission à la toute dernière minute. Une solution permettant de démarrer en ligne les procédures relatives aux voyages est mise en place en 2022, ce qui, associé à des modifications du système d'approbation, simplifiera le processus dans son ensemble.

Tableau 25.9  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	82	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	19	16	16	100	100

- 25.43 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 677 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 25.10.

Tableau 25.10

**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	688,1	677,3	–	–	–	–	–	677,3
<b>Total</b>	<b>688,1</b>	<b>677,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>677,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	2	2	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>

**Programme de travail**

- 25.44 Conformément à l'article 20 du statut du HCR, les dépenses du Haut-Commissariat sont imputées sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. À moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. Toutes les autres dépenses afférentes à l'activité du (de la) Haut(e)-Commissaire seront couvertes par des contributions volontaires. En conséquence, les dépenses afférentes au programme de travail ne sont pas imputées sur le budget ordinaire.
- 25.45 Comme le montre le tableau 25.6 2), le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 7 805 278 200 dollars, ce qui permettra de financer 7 537 postes et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources couvriront le coût des opérations sur le terrain, des projets et des programmes que le HCR doit mener pour s'acquitter de son mandat. Il s'agit notamment d'assurer la protection internationale des réfugiés et de trouver des solutions permanentes à leur sort.

**Appui au programme**

- 25.46 Les unités administratives chargées de l'appui au programme sont les divisions du siège et une partie des opérations sur le terrain. Elles établissent, dirigent et administrent les programmes et en évaluent et en contrôlent l'exécution. Elles se chargent également des aspects informatiques, de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines et de l'administration.
- 25.47 Le budget ordinaire prévoit une subvention destinée aux activités d'appui au programme du HCR. Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour ces activités s'élève à 41 535 000 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2022. Cette subvention doit ouvrir le coût de 218 postes temporaires et une partie des objets de dépense connexes autres que les postes au siège.
- 25.48 Depuis l'exercice biennal 2002-2003, une dotation est allouée au HCR pour ses frais d'administration au lieu de ressources au titre des postes et des autres objets de dépense (A/56/6 (Sect. 23), par. 23.20) afin de simplifier le travail du HCR en lui évitant d'avoir à utiliser des procédures administratives distinctes pour une partie des postes de la catégorie Administration. Le fonctionnement de ces arrangements a fait l'objet d'un examen après trois exercices biennaux. Les résultats de l'examen du financement par dotation forfaitaire et les enseignements tirés de trois

exercices complets (2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007) ont été communiqués à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, en 2008 (voir A/63/537). À la section VII de sa résolution 63/263, l'Assemblée a approuvé le maintien, dans les projets de budget-programme suivants, de la formule de la dotation forfaitaire pour le financement du HCR, comme le lui avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/616, par. 10).

- 25.49 Comme le montre le tableau 25.6 2), le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 1 146 217 500 dollars, ce qui permettra de financer 7 906 postes et les objets de dépense autres que les postes prévus au titre de l'appui au programme.

Tableau 25.11

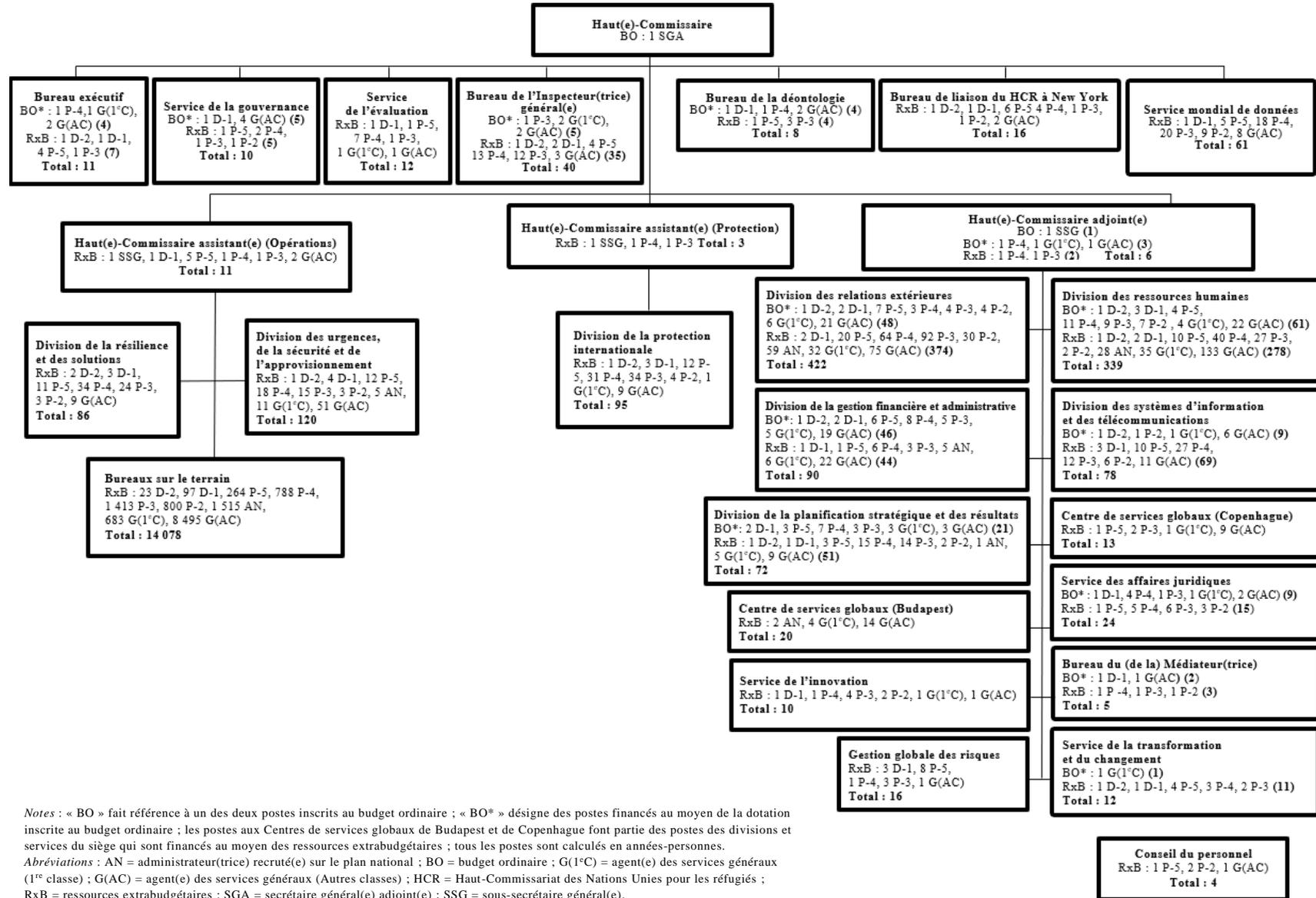
**Appui au programme : évolution des ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes								
Subventions et contributions	42 444,0	41 535,0	–	–	–	–	–	41 535,0
<b>Total</b>	<b>42 444,0</b>	<b>41 535,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>41 535,0</b>

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2023



## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

---

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

---

#### Comité consultatif pour les questions budgétaires et administratives

[A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#)

Le Comité consultatif réitère la recommandation qu'il a déjà faite, à savoir que les prochains projets de budget devraient justifier l'utilisation des ressources provenant du budget ordinaire, en particulier la part allouée sous forme de dotation forfaitaire, et fournir notamment des précisions sur la composition et l'objet des 218 postes, l'occupation des postes, ainsi que sur la ventilation des frais généraux de fonctionnement (objets de dépense autres que les postes) (voir également [A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#), par. VI.26). Le Comité rappelle les observations qu'il a formulées au sujet de l'actualisation des subventions et contributions ([A/74/7](#), par. VI.21), et signale que le montant de la dotation forfaitaire relevant du chapitre 25 est sujet à l'actualisation des coûts (par. VI.34)

Les titulaires des 218 postes temporaires remplissent des fonctions de gestion et d'administration et appuient le Bureau exécutif, le Service de la gouvernance, la Division de la planification stratégique et des résultats, le Bureau de l'Inspecteur(trice) général(e), le Service des affaires juridiques, le Bureau du Médiateur, le Bureau de la déontologie, le Service de la transformation et du changement, la Division des relations extérieures, la Division des systèmes d'information et des télécommunications, la Division des ressources humaines et la Division de la gestion financière et administrative. La dotation forfaitaire permet de financer 218 postes, soit 28,9 % des postes de gestion et d'administration.

Les objets de dépense autres que les postes concernent les frais de location, les services d'agents de sécurité et les contributions aux activités communes du système des Nations Unies.

Des détails sur la composition et les fonctions des 218 postes et la ventilation des objets de dépense connexes autres que les postes sont fournis dans le complément d'information au présent rapport.

---